

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Premières communes de la Métropole du Grand Paris,
Sceaux et Bourg-la-Reine mettent en place une zone à faibles
émissions (ZFE) pour une meilleure qualité de l'air**

Dans le cadre de la démarche de consultation citoyenne “Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux”, qui a réuni près d'un millier de participants lors de sept réunions publiques, la ville de Sceaux a annoncé un ensemble de mesures fortes et exemplaires. Parmi elles, la mise en place d'une limitation d'utilisation des véhicules polluants, conjointement avec la ville de Bourg-la-Reine.

Les véhicules les plus polluants interdits dès juillet 2020

Philippe Laurent, maire de Sceaux, et Patrick Donath, maire de Bourg-la-Reine, ont signé le 13 juin un arrêté municipal identique pour mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE), aussi appelée zone à circulation restreinte (ZCR), sur le territoire des deux communes. Cette mesure instaure à partir du 1^{er} juillet 2020 une interdiction de circulation pour les véhicules non classés et Crit'Air 5. « *Cette décision répond à un double enjeu à la fois environnemental et de santé publique* », explique Philippe Laurent. « *La mise en place d'une ZFE est l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air. Je me félicite que la ville voisine de Bourg-la Reine, qui a beaucoup de points communs avec Sceaux, ait fait le même choix.* »

Dans le cadre de son Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), le conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté en novembre 2018 le projet de mise en place d'une ZFE à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. Il s'agit d'encourager le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, gaz naturel), tout en accélérant le développement des transports en commun et des mobilités douces. La décision de mettre en place ou non une ZFE appartient individuellement aux maires de chaque commune concernée. À Sceaux, la décision de Philippe Laurent fait suite à la démarche citoyenne “Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux”, durant laquelle les Scéens ont exprimé leur souhait de voir appliquer des mesures restrictives à l'encontre des véhicules polluants, tout en suggérant la mise en place de mesures d'accompagnement significatives des ménages les plus modestes pour changer de véhicules.

Un enjeu de santé publique

La ville de Sceaux, comme l'ensemble des communes du périmètre métropolitain, doit en effet répondre à un impératif climatique et sanitaire. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé en matière de qualité de l'air y sont régulièrement dépassés. Selon Airparif, 1,3 million de Franciliens respirent un air très pollué et l'agence Santé publique France estime que 5 000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire métropolitain. Au-delà d'une diminution de la pollution, la mise en place d'une ZFE aura aussi des bénéfices en matière de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.